

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

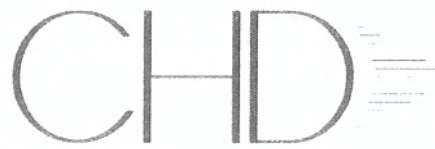
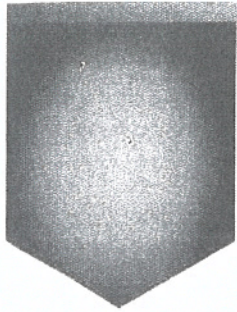
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1994 B 04810

Numéro SIREN : 398 597 500

Nom ou dénomination : A.S. IMMO

Ce dépôt a été enregistré le 29/07/2021 sous le numéro de dépôt 42025



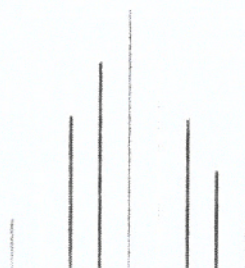
L'Esprit d'Entreprendre

Groupe d'expertise comptable

Certifiés Conformés

la Présidence

COMPTES ANNUELS



BILAN - ACTIF

En Euro

AS IMMO
Du 01/01/2020 au 31/12/2020

ACTIF	Valeurs au 31/12/20			% de l'actif	Valeurs au 31/12/19	% de l'actif
	Val. Brutes	Amort. & dépr	Val. Nettes			
Capital souscrit non appelé						
ACTIF IMMOBILISÉ						
Immobilisations incorporelles				4		
Frais d'établissement						
Frais de développement						
Concessions, brevets et droits similaires	19 517	6 683	12 833			
Fonds commercial (1)						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles				3		3
Terrains						
Constructions	24 370	24 370				
Installations tech., matériel & outillages						
Autres immobilisations corporelles	157 976	147 968	10 007		9 671	
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
Immobilisations financières (2)				5		4
Participations	2 780		2 780		2 780	
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	11 833		11 833		11 833	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	216 475	179 022	37 453	13	24 284	7
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Matières premières et autres appro						
En-cours de production (biens et services)						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes	400		400			
Créances				57		68
Créances Clients et Cptes rattachés (3)	139 000		139 000		136 428	
Autres créances (3)	30 324		30 324		105 976	
Capital souscrit - appelé non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Actions propres						
Autres titres	380		380		380	
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	83 236		83 236	28	85 585	24
Charges constatées d'avance (3)	5 591		5 591	2	1 411	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	258 932		258 932	87	329 780	93
Charges à répartir sur plusieurs exercices						
Primes de remboursement des emprunts						
Ecart de conversion actif						
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	475 407	179 022	296 385	100	354 064	100

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN - PASSIF

En Euro

AS IMMO
Du 01/01/2020 au 31/12/2020

PASSIF	Valeurs au 31/12/20	% du passif	Valeurs au 31/12/19	% du passif
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 30 000)	30 000	10	30 000	8
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Écarts de réévaluation				
Écart d'équivalence				
Réserves		16		14
Réserve légale	3 000		3 000	
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	45 000		45 000	
Report à nouveau	160 380	54	153 911	43
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-175 709	-59	6 469	2
SITUATION NETTE	62 671	21	238 380	67
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES	62 671	21	238 380	67
AUTRES FONDS PROPRES				
Produit des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	50 000	17		
Emprunts et dettes financières diverses (3)	15 127	5	5 792	2
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs	30 613	10	31 537	9
Fournisseurs, factures non parvenues	2 340	1	2 340	1
Dettes fiscales et sociales	62 634	21	76 016	21
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés				
Autres dettes	73 000	25		
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	233 714	79	115 685	33
Écarts de conversion passif				
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	296 385	100	354 064	100

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

233 714

115 685

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

En Euro

AS IMMO
Du 01/01/2020 au 31/12/2020

	Du 01/01/20 Au 31/12/20	% CA	Du 01/01/19 Au 31/12/19	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue (biens et services)	152 983	100	485 074	100	-332 091	-68
Montant net du chiffre d'affaires	152 983	100	485 074	100	-332 091	-68
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	3 217	2	2 180		1 038	48
Autres produits	10 198	7	750		9 449	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	166 399	109	488 004	101	-321 605	-66
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	140 704	92	203 912	42	-63 207	-31
Impôts, taxes et versements assimilés	3 800	2	4 281	1	-481	-11
Salaires et traitements	139 154	91	229 966	47	-90 812	-39
Charges sociales	37 205	24	71 723	15	-34 518	-48
Dot. aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dot. aux amorts	4 383	3	3 169	1	1 214	38
Sur immobilisations : dot. aux dépréc.						
Sur actif circulant : dot. aux dépréc.						
Dotations aux provisions						
Autres charges	15 974	10	55 756	11	-39 782	-71
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	341 220	223	568 806	117	-227 586	-40
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-174 821	-114	-80 802	-17	-94 019	-116
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun						
Bénéfice ou perte transférée						
Perte ou bénéfice transféré						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RÉSULTAT SYNTHÉTIQUE

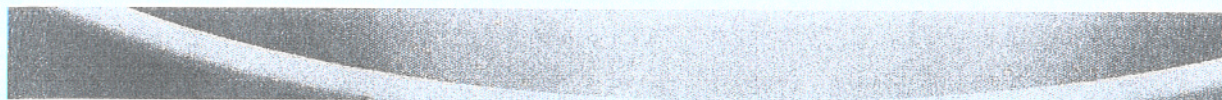
En Euro

AS IMMO
Du 01/01/2020 au 31/12/2020

	Du 01/01/20 Au 31/12/20	% CA	Du 01/01/19 Au 31/12/19	% CA	Variation	
					en valeur	en %
Produits financiers						
De participation (3)						
Autres valeurs mob. créances d'actif immo. (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)	3		239		-236	-99
Reprises sur prov., dépréciations, transferts						
Différences positives de change						
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	3		239		-236	-99
Charges financières						
Dot. amortissements, dépréc., prov.						
Intérêts et charges assimilées (4)						
Différences négatives de change						
Charges sur cession de valeurs mobilières de placement						
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES						
RÉSULTAT FINANCIER	3		239		-236	-99
RÉSULTAT COURANT avant impôts	-174 819	-114	-80 564	-17	-94 255	-117
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital			98 000	20	-98 000	-100
Reprises sur provisions, dépréciations, transfert de charges						
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS			98 000	20	-98 000	-100
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion	890	1			890	
Sur opérations en capital			9 825	2	-9 825	-100
Dot. amortissements, dépréciations, prov.						
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	890	1	9 825	2	-8 935	-91
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-890	-1	88 175	18	-89 065	-101
Participation des salariés aux résultats						
Impôt sur les bénéfices			1 142		-1 142	-100
TOTAL DES PRODUITS	166 402	109	586 242	121	-419 841	-72
TOTAL DES CHARGES	342 110	224	579 773	120	-237 663	-41
Bénéfice ou Perte	-175 709	-115	6 469	1	-182 178	

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées



FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

En Euro

AS IMMO
Du 01/01/2020 au 31/12/2020

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020 dont le total est de 296 384,87 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -175 708,89 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

L'entité constate que la crise sanitaire (COVID-19) a des impacts significatifs sur son activité.

En raison de la nature de son activité, l'entité a dû fermer temporairement son ou ses établissement(s) et en conséquence n'a pas généré de chiffre d'affaires sur cette période.

Fermeture de l'agence pendant la première période de confinement.
Impossibilité de procéder aux visites

À la date d'établissement de ses comptes, l'entité a constaté une baisse du chiffre d'affaires à la suite des différentes mesures prises par le gouvernement afin d'endiguer la propagation du virus COVID-19 particulièrement celle de confinement de la population à compter du 17 mars 2020.

Néanmoins, à la date de l'arrêté des comptes, l'entité estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause compte tenu du plan de continuation de l'activité mis en place, en utilisant les mesures suivantes :

- Mise en place de mesures sociales selon les besoins et les services :
 - Recours à l'activité partielle pour une partie du personnel
- Report des échéances sociales et fiscales
- Exonération de cotisations sociales auprès de l'URSSAF
- Obtention d'un prêt garanti par l'état auprès des partenaires bancaires avec l'appui de BPI France

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2020 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

En Euro

Du 01/01/2020 au 31/12/2020 ^{AS IMMO}

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Matériels et outillages	5 ans
---------------------------	-------

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

A.S. IMMO
Société par actions simplifiée au capital de 30 000 euros
Siège social : 12 Bis, Rue Paul Vaillant Couturier, 92 140 Clamart
398 597 500 RCS Nanterre

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30/06/2021

! – Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020

L'an deux mille vingt-et-un,
Le trente juin,
A neuf heures,

Les associés de la société A.S. IMMO se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 12 Bis, Rue Paul Vaillant Couturier 92 140 Clamart, sur convocation faite à chaque associé.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Madame Anne-Sophie DEMARE, en sa qualité de Présidente de la Société.

Monsieur Michel Demarre est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 500 actions sur les 500 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31/12/2020,
- le rapport de gestion de la Présidente,

NDH

- le rapport spécial de la Présidente sur les conventions réglementées,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion de la Présidente,
- Rapport spécial de la Présidente sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31/12/2020 et quitus à la Présidente,
- Approbation des charges non déductibles fiscalement,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rémunération de la Présidente,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par la Présidente.

Le Président donne lecture du rapport spécial de la Présidente sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

NC HD

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la Présidente, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Assemblée donne à la Présidente quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Assemblée Générale approuve les dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 890 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31/12/2020 s'élevant à - 175 708,89 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice : - 175 708,89 euros

Au compte "report à nouveau" - 175 708,89 euros
S'élevant ainsi à - 15 329,12 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 62 670,88 euros, et s'établiraient ainsi :

- Capital social		30 000,00
- Réserve légale		3 000,00
- Autres réserves		45 000,00
- Report à nouveau		- 15 329,12

* Soit un total des capitaux propres de		62 670,88

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31/12/2017 : Néant

Exercice clos le 31/12/2018 :
30 000 euros, soit 60 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 30 000 euros

Exercice clos le 31/12/2019 : Néant

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

ncd 79

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la Présidente sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve la convention relevant dudit article et mentionnée dans ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'approuver la rémunération brute allouée au cours de l'exercice écoulé à Monsieur Michel Demare, président jusqu'au 31/03/2021, qui s'est élevée à un montant de 38 000 euros bruts.

L'assemblée générale précise que Mademoiselle Anne-Sophie Demarre ne perçoit aucune rémunération en qualité de Présidente mais qu'elle a droit au remboursement, sur justification, de ses frais de représentation et de déplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Anne-Sophie DEMARE



Le secrétaire
Michel Demarre



A.S. IMMO
Société par actions simplifiée au capital de 30 000 euros
Siège social : 12 Bis, Rue Paul Vaillant Couturier, 92 140 Clamart
398 597 500 RCS Nanterre

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30/06/2021

Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2020

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31/12/2020 s'élevant à
- 175 708,89 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice : **- 175 708,89 euros**

Au compte "report à nouveau" **- 175 708,89 euros**
S'élevant ainsi à - 15 329,12 euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de **62 670,88 euros**,
et s'établiraient ainsi :

- Capital social		30 000,00
- Réserve légale		3 000,00
- Autres réserves		45 000,00
- Report à nouveau		- 15 329,12

* Soit un total des capitaux propres de		62 670,88

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre
des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31/12/2017 : Néant

Exercice clos le 31/12/2018 :
30 000 euros, soit 60 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 30 000 euros

Exercice clos le 31/12/2019 : Néant

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente
Anne-Sophie DEMARE

